



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

**Consultation du public relative à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) par La Méridionale des Bois et Matériaux (MBM)
43 rue de l'Industrie, zone d'activités commerciales la Domitienne 34 500 BEZIERS**

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service
Eau et Biodiversité
Unité
Qualité des Milieux

Note de présentation

- Contexte réglementaire :

Code de l'environnement : article L541-30-1, R541-65 et suivants

- Objet de l'autorisation :

- L'installation de stockage de déchets inertes projetée est située sur la commune d'Onet le Château (12) au lieux-dit «Lous Triniols, Les Plos et Les Cruzets, », sur le site de l'ancienne carrière dénommée « La Vialatelle ».

Le site occupera les parcelles référencées commune d'Onet le Château :

- section AZ numéro 135, section BI numéros 441, 453, 454,
- pour partie les parcelles, section BI numéros 21, 24, 107, 214,
- en cours de numérotation emprise ancienne voirie communale section AZ et BI.

La superficie concernée par cette demande d'autorisation est de 4 ha 56a 56 ca. Le stockage des déchets inertes s'effectuera sur une emprise de l'ordre de 3 ha.

Les déchets inertes destinés à être stockés sur le site proviendront des activités du bâtiment et des travaux publics.

Les déchets inertes admissibles sont énumérés en annexe I de l'arrêté du 28 octobre 2010 modifié par l'arrêté (MEDDTL) du 12 mars 2012. Aucun déchet d'amiante ne sera déposé sur le site.

Le projet d'ISDI devrait permettre le stockage d'environ 350 000 m³ de déchets inertes, soit 560 000 tonnes, sur une surface de stockage d'environ 30 000 m². Le rythme d'apport sera de l'ordre de 18 000 m³/an en phase 1 et 10 000 m³/an en phase 2, ce qui permettra d'exploiter ce site pendant une durée de 27 années.

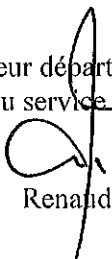
- Dates et lieux de la consultation :

L'ordonnance du 02 août 2013 applicable au 01 septembre, a défini pour les décisions individuelles, les conditions et modalités d'une participation du public conforme à l'article 7 de la charte de l'environnement. Le dossier présenté ci-dessus est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 09 octobre 2014 inclus au 25 octobre 2014 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.

Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service eau et biodiversité


Renaud RECH